

COMMUNE DE THÉGRA
PROCÈS-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice** : 10

Séance du 07 mars 2024

Présents : 10

*Le jeudi 07 mars 2024, à 20 heures 00, l'assemblée, convoquée le 21 février
2024, s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.*

Votants : 9 & 10

***Présents** : Thierry CHARTROUX, Martial BROUQUI, Mylène DIEU, Laurence LAMOTHE, Cécile THAMIE, Thierry CONTENSSOU,
Frédéric HOBBE, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE*

***Secrétaire** : Thierry CONTENSSOU*

Audition de M. Joël BERTRAND, Président de Football Club Causse-Limargue :

- présentation de Causse Limargue Football Club : siège à Thégra et club cantonal avec 180 licenciés de 5 ans à 75 ans, 32 dirigeants. 33 % des licenciés sont de Thégra et Lavergne,
- présentation du projet d'arrosage automatisé du stade de Thégra : prise d'eau sur source existante, petits arroseurs intégrés dans le terrain (5 lignes de 4 arroseurs), programmateur solaire avec électrovanne, 15 à 20 m³ d'eau à chaque arrosage, possibilité d'arrosage nocturne limitant l'évaporation en journée chaude. Pour une aide de la Fédération Française de Football, la commune doit être le porteur du projet.

Introduction : demande de Thierry CHARTROUX de rajouter à l'ordre du jour la délibération "AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES / DUREE", Votes favorables, à l'unanimité de l'ensemble des membres présents, pour en délibérer dans cette même séance (Réf. Point II).

I - APPROBATION PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2023

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents (1 ; abstention), le contenu du procès-verbal du 14 décembre 2023. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II -

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 DE LA COMMUNE ET DU SPAC THEGRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération DE_2023_20 du 14 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 23 août 2023 ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2023 de la Commune et du service assainissement de Thégra ;

Vu les Comptes Financiers Uniques 2023 de la Commune et du service assainissement de Thégra ;

Considérant que les CFU mettent en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que les CFU sont une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production des CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 voix pour, s'étant manifestées,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2023 de la Commune et du service assainissement de Thégra,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE DE THEGRA ANNEE 2023

Collectivité : **COMMUNE DE THÉGRA**

concernant l'affectation du résultat de l'exercice : 2023

le conseil municipal, sous la présidence de **M. CONTENSSOU Thierry, Maire-Adjoint**, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Couverture autofinancement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Dépenses engagées non mandatées reportées	Recettes prévues non réalisées reportées	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section d'investissement	12 897,76		-1 155,53	48 877,17	16 855,91	-32 021,26	-20 279,03
Section de fonctionnement	118 392,97	29 288,24	50 633,49				139 738,22

Pour mémoire, autofinancement prévisionnel inscrit au budget (montant inscrit au crédit du 021)

:

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat :
décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 :	139 738,22
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et/ou en exécution du virement prévu au budget :	20 279,03
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves :	
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	119 459,19
Total affecté au 1068 :	20 279,03
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 :	
Déficit à reporter :	

Montants à reprendre au B.P. 2024 :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001		11 742,23
	1068		20 279,03
Fonctionnement	002		119 459,19

AFFECTATION RESULTATS SPAC THEGRA ANNEE 2023

Collectivité : **SERVICE ASSAINISSEMENT**

concernant l'affectation du résultat de l'exercice : **2023**

le conseil municipal, sous la présidence de **M. CONTENSSOU Thierry, Maire-Adjoint**
 après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023
 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Couverture autofinancement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Dépenses engagées non mandatées reportées	Recettes prévues non réalisées reportées	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section d'investissement	-3 507,08		-1 527,00	0,00	0,00	0,00	-5 034,08
Section de fonctionnement	18 154,75	3 507,08	66,01				14 713,68

Pour mémoire, autofinancement prévisionnel inscrit au budget : (montant inscrit au crédit du 021)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat :
 décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 :	14 713,68
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et/ou en exécution du virement prévu au budget :	5 034,08
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves :	
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	9 679,60
Total affecté au 1068 :	5 034,08
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 :	
Déficit à reporter :	

Montants à reprendre au budget primitif 2024 :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001	5 034,08	
	1068		5 034,08
Fonctionnement	002		9 679,60

III - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 SERVICE ASSAINISSEMENT (SPAC)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	6 953,85		6 953,85
012	10 880,00		10 880,00
014	3 500,00		3 500,00
60		0,00	0,00
65	0,00		0,00
66	1 785,75	0,00	1 785,75
67	0,00	0,00	0,00
68	260,00	12 712,98	12 972,98
69	0,00		0,00
71		0,00	0,00
022	2 000,00		2 000,00
023		556,48	556,48
Dépenses d'exploitation – Total		25 379,60	13 269,46
			38 649,06

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	38 649,06

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	0,00	0,00	0,00
13	0,00	5 969,46	5 969,46
14		0,00	0,00
15		0,00	0,00
16	7 300,00	0,00	7 300,00
18	0,00		0,00
20	0,00		0,00
21	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00
28	0,00	0,00	0,00
29		0,00	0,00
39		0,00	0,00
45...	0,00	0,00	0,00
481		0,00	0,00
3...	0,00	0,00	0,00
020	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 300,00	13 269,46
			5 034,08
			18 303,54

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 034,08
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 303,54

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (seul stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seuil le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)			
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	0,00		0,00
60	0,00	0,00	0,00
70	23 000,00		23 000,00
71		0,00	0,00
72		0,00	0,00
73	0,00		0,00
74	0,00		0,00
75	0,00		0,00
76	0,00	0,00	0,00
77	0,00	5 969,46	5 969,46
78	0,00	0,00	0,00
79	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total	23 000,00	5 969,46	28 969,46

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 679,60	=	38 649,06
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00
14		0,00	0,00
15		0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00
28		12 712,98	12 712,98
29		0,00	0,00
39		0,00	0,00
45...	0,00	0,00	0,00
491		0,00	0,00
491		0,00	0,00
3...	0,00	0,00	0,00
021		556,48	556,48
Recettes d'investissement – Total	0,00	13 269,46	13 269,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00	+	5 034,08
AFFECTATION AUX COMPTES 106			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 303,54	=	18 303,54

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE – DEPENSES	
	II
	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)				TOTAL
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)		TOTAL
10	0,00	0,00		0,00
13	0,00	0,00		0,00
15	0,00	0,00		0,00
16	18 000,00	0,00		18 000,00
18	0,00			0,00
20	51 612,76			51 612,76
204	0,00	0,00		0,00
21	3 000,00	0,00		3 000,00
22	6 753,00	0,00		6 753,00
23	0,00	0,00		0,00
018	0,00	0,00		0,00
26	0,00	0,00		0,00
27	0,00	0,00		0,00
28	0,00	0,00		0,00
29	0,00	0,00		0,00
39	0,00	0,00		0,00
3...	0,00	0,00		0,00
198	0,00	0,00		0,00
45	0,00	0,00		0,00
481	0,00	0,00		0,00
49	0,00	0,00		0,00
59	0,00	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total				79 365,76
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				79 365,76

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				TOTAL
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)		TOTAL
011	216 790,60			216 790,60
012	160 100,00			160 100,00
014	74 000,00			74 000,00
016	0,00			0,00
017	0,00			0,00
60	0,00	0,00		0,00
65	120 610,00	0,00		120 610,00
6586	0,00			0,00
66	1 600,00	0,00		1 600,00
67	0,00	0,00		0,00
88	0,00	0,00		0,00
71	0,00	0,00		0,00
023	0,00	5 488,59		5 488,59
Dépenses de fonctionnement – Total				578 589,19
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				578 589,19

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérationnels.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	16 855,91	0,00	16 855,91
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
461 Charges à rep. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		5 488,59	5 488,59
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	41 855,91	5 488,59	47 344,50

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

11 742,23

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

=

20 279,03

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

79 365,76

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	13 130,00		13 130,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	22 500,00		22 500,00
731 Fiscalité locale	283 600,00		283 600,00
74 Dotations et participations (8)	114 900,00		114 900,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	25 000,00	0,00	25 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	459 130,00	0,00	459 130,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

119 459,19

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

578 589,19

Dans le cadre du vote du budget et des prévisions 2024, le conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance assainissement pour l'année 2024.

DELIBERATION VOTE DES TAUX COMMUNAUX AU 01-01-2024

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition :

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

Article 1er : **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023, et les reconduire à l'identique sur 2024 soit :

- Taxe Foncier Bâti : 22,47 % **et** taux départemental de 23,46 % soit **45,93 %**,
- Taxe Foncier Non Bâti : **221,98 %**,
- Taxe d'Habitation à **11,65 %**.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DELIBERATION AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES/DUREE

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

Considérant que l'instruction M57 indique que pour les communes de moins de 3500 habitants, seul l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire (article L2321-2, 28° du CGCT). L'amortissement des immobilisations pour les collectivités de moins de 3 500 habitants est facultatif.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, pour les subventions d'équipement versées, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Montant Subvention Equipement versée	Durée Amortissement
Inférieur à 5 000 €	1 an
Inférieur à 10 000 €	2 ans
Inférieur à 20 000 €	4 ans
Au-dessus de 20 000 €	10 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Dans le cadre du vote des réalisations 2023, Thierry CONTENSSOU donne connaissance d'un état de consommation et des coûts d'électricité par poste ou bâtiment public. Il est ainsi constaté que pour l'ensemble des postes, la consommation a bien été maîtrisée en 2023 malgré une augmentation du coût (annoncée et prévue en début d'année à hauteur de 90 %) de 77 %. Au titre de l'éclairage du stade municipal, poste relativement conséquent au niveau du coût en électricité, le conseil municipal propose de solliciter une participation auprès de l'AS Causse Limargue à compter de l'année 2024.

Au moment du vote des prévisions budgétaires, le conseil municipal fait part de ses interrogations, quant au choix qu'il doit adopter aujourd'hui et les objectifs communaux à atteindre, notamment compte-tenu :

- de la pression fiscale des ménages,
- des investissements futurs à prioriser,
- des événements ou impacts économiques nationaux, internationaux (conflits, croissance, taux d'intérêts fluctuants, coût des énergies...).

Une réflexion adaptée, au mieux et en cohérence avec les besoins collectifs devra être menée par les élus.

IV - COMPTE-RENDU DE REUNION AVEC LE SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE CAUVALDOR (FINANCEMENTS DE PROJETS) : Thierry CHARTROUX

Thierry CHARTROUX signale que le service de développement territorial de CAUVALDOR peut accompagner les communes dans la recherche des sources de financement pour les projets communaux. Les principales sources se situant au niveau de l'Europe, de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département du Lot, de CAUVALDOR. Cette aide dans la recherche ne prend pas en considération la constitution des dossiers de demandes ou sollicitations auprès des financeurs, aujourd'hui la plupart dématérialisés, qui reste à la charge des mairies.

V - POINT ETUDE DE REFECTION DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Thierry CHARTROUX indique que le bureau d'études ARKHIDEA a produit un estimatif pour la rénovation du bâtiment de la mairie prévoyant :

- la réfection de la toiture avec la charpente, la couverture et l'isolation,
- le réaménagement des 3 logements,
- les isolations coupe-feu,
- le changement des menuiseries de l'ensemble du bâtiment :

T T C

TRAVAUX Toiture & Logements	620 714 €
Menuiseries Mairie et S des Assos	68 544 €
Honoraires	143 852 €
T O T A L	833 110 €

Les subventions pourront être sollicitées auprès des financeurs appropriés dans le cadre de ce type de travaux (partie logements et partie bâtiment mairie). Un emprunt sera contracté pour financer le reste à la charge de la commune.

Dans un premier temps, avant tout engagement et avant tous travaux, il est nécessaire de faire établir les diagnostics réglementaires.

VI - RENDU ETUDE S.D.A.I.L. SECURISATION ROUTIERE DUN BOURG ET DES ABORS D DU STADE, DEMANDES DE FINANCEMENT (AMENDES DE POLICE ET AUTRES FINANCEURS EVENTUELS)

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du projet d'aménagements de sécurité des accès et entrées dans le village de part et d'autre des Routes Départementales n°11 et n°14, suite à l'étude du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie (SDAIL Lot).

Le montant de travaux comprenant diverses propositions pour les aménagements de mise en sécurité : panneaux de signalisation, chicanes et mise en place cheminement, matériaux et bordures, marquages au sols est estimé à **10 342 € H.T.** (12 090 € T.T.C.).

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Devis TPJ base	2400	480	2880
Devis TPJ option	5000	1000	6000
Devis Pierres et Jardin	802,5	160,5	963
ALEC Signalisation Verticale	540,36	108,072	648,432
Cauvaldor Marquage Sol	1599,5	0	1599,5
TOTAL	10 342,36	1748,57	12 090,93

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Département du Lot, au titre des Amendes de Police et arrête le plan de financement suivant :

- ✓ subvention Département Lot - Ministère : 40 % sur le montant H.T. soient 4 137 € ,
- ✓ part restant et revenant au maître d'ouvrage : emprunt.

VII - AUTRES DEMANDES DE FINANCEMENTS : INSTALLATION ARROSAGE INTEGRE AU STADE DE FOOTBALL (F.A.F.A. ET AUTRES FINANCEURS)

Le stade municipal de Thégra est utilisé comme stade d'honneur par le club Causse Limargue Football Club. Cette enceinte a bénéficié il y a quelques années d'une mise aux normes de l'installation d'éclairage du terrain de jeu. Afin de préserver la pelouse et la sécurité des pratiquants, la commune a été sollicitée pour rénover l'installation d'arrosage.

Suite à la demande du Président de l'association Causse Limargue Football Club, la commune de Thégra étudie la possibilité d'installer un équipement d'arrosage automatique et intégré au terrain de jeu afin de répondre à plusieurs problématiques :

- L'installation actuelle d'arrosage est obsolète et non automatisable occasionnant la mise ne marche et le déplacement du système plusieurs fois par jour pour les dirigeants.
- Dans la configuration actuelle il n'est pas tout le temps possible d'arroser la nuit afin de limiter l'évaporation et d'économiser de l'eau.
- La régularité d'arrosage n'est pas satisfaisante, certaines zone recevant plus d'eau et d'autres pas suffisamment.

Il est donc envisagé l'équipement d'une installation d'arrosage intégré avec programmation des plages d'arrosage.

Le plan de financement provisoire est le suivant :

Dépenses Prévisionnelles :

Equipement et Travaux (CAPEL)	13.700,00 €	T.T.C. (11.417,00 € H.T.)
-------------------------------	-------------	---------------------------

Financements :

Fédération Française de Football	10 960.00 €	Sollicité
----------------------------------	-------------	------------------

Autofinancement commune de Thégra	1 740.00 €	
-----------------------------------	------------	--

Le Maire propose au conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter auprès :

- du Président de la Fédération, une aide au titre du Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA) auprès du Président de la Fédération Française de Football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter cette aide financière dans le cadre d'installations sportives.

Le conseil municipal souhaite également solliciter une participation auprès de la commune de Lavergne (33 % licenciés de Thégra et Lavergne) puisqu'elle ne dispose pas d'un terrain de football et permettant ainsi de co-financer la nouvelle installation d'arrosage. Le Maire est chargé de soumettre cette demande au Maire de Lavergne.

VIII - P.L.U.I.-H : SUITES DE LA DEMARCHE

Thierry CHARTROUX donne un compte-rendu des dernières avancées dans le cadre de l'élaboration du PL.U.I.-H :

- phase du projet du PLUI-H en cours d'arrêt, puisque à effet du 12 avril 2024,

- en suivant, début de la phase de consultation des personnes publiques associées,
- phase d'enquête publique ouverte à tous du 15-08-2024 au 15-09-2024,
- prévision de l'approbation PLUI-H en fin d'année 2024.

IX - P.N.R.C.Q. COMPTE-RENDU REUNION : Didier TOURNEMINE

Didier TOURNEMINE présente un "powerpoint" des notes qu'il a prises, au cours de la réunion du 1er février, dans le cadre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy :

- quelques données du PNRcq,
- quelques réalisations phare du PNRcq,
- le calendrier de la révision de la charte du PNRcq 2024-2042 : de 2023 à 2027 (vote des communes),
- vers un périmètre élargi du PNRcq puisque 21 autres communes supplémentaires souhaitent adhérer au PNRcq.

X - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Suzanne LACARRIERE présente le livre "Les Croix" offert à la mairie par l'association Racines.
- ✓ Laurence LAMOTHE indique qu'il est nécessaire de remplacer certains rideaux défectueux de la Maison du Temps Libre pour permettre d'occulter la lumière de la pièce principale et aussi rétablir le côté "intimité" côté route. Elle rappelle également que le lave-vaisselle hors service est indispensable pour les utilisateurs de la salle des fêtes.
Des devis pour la mise en place de rideaux fonctionnels vont être sollicités et la remise en fonctionnement ou le changement du lave-vaisselle sont également à prévoir.
- ✓ Laurence LAMOTHE réitère sa demande et notamment les possibilités de mise à disposition de bacs de compostage pour les habitants de Thégra. Thierry CHARTROUX indique que CAUVALDOR doit proposer des kits, à titre gratuit, pour les habitants intéressés de la Communauté de Communes dans le courant du 1er semestre 2024.
- ✓ Laurence LAMOTHE rappelle que l'entretien des cyprès du cimetière communal doit être effectué afin d'éviter des dégradations sur les caveaux familiaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 30.

Suivent les signatures des élus du conseil municipal présents à la séance :

Le conseil municipal,

Le président de séance,

Le secrétaire de séance,

